Département de la Somme Arrondissement d'ABBEVILLE Canton de Abbeville 2

MAIRIE DE MONS BOUBERT 80210 MONS BOUBERT

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M DELAHAYE Emmanuel, Mme FRANCOIS Christiane, Mrs ROUSSEL Jacques, GRISEL Laurent, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, BARBIER Stéphane, TESTU Jean-Marie, WATTEBLED Freddy, TORON Eric, Mmes LOUCHART Francine, MERCIER Agnès, POIRET Fanny

Etaient absents: M HAUSSOULIER Frédéric, excusé; M TERNOIS Eddy

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Sous la présidence de Mme FRANCOIS Christiane, 1ére adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Sous la présidence de Mme FRANCOIS Christiane, 1ére adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi:

INVESTISSEMENT:

Déficit reporté: 415.96 €

Résultat exercice 2023 : Déficit 27 100.19 €

Restes à réaliser 2023 12 194 € Résultat cumulé : Déficit 39 710.15 €

FONCTIONNEMENT:

Résultats reportés : Excédent 155 809.40 € Résultats exercice 2023 : Déficit 8 912.98 € Résultat cumulé : Excédent 146 896.42 €

Soit un excédent cumulé de 107 186.27 €

Hors de la présence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Section de Fonctionnement

Dépenses

- 011 Charges à caractère général : 110 705 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 103 900 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 81 600 €

- 66 Charges financières : 26 055 €
- 67 Charges exceptionnelles: 500 €
- 68 Amortissements et provisions : 18 148 €
- 014 Atténuation de produits (versement à la CABS) : 170 000 €
- 023 Virement à la section d'investissement : 39 066 €

Recettes

- 70 Produits des services, du domaine et des ventes : 8 479 €
- 72 Travaux en régie : 0 €
- 73 Impôts et taxes : 297 972 €
- 74 Dotations et participations : 107 239 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 46 940 €
- 77 Produits exceptionnels : €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 107 185 €
- 013 Atténuation de charges : 100 €
- Section Investissement

Dépenses

- 16 Remboursement d'emprunts : 35 810 €
- Remb ligne trésorerie : 15 106 €
- 10 Dépôts et cautions logements : 799 €
- Reports chapitre 21 : 12 194 €
- Opération d'équipements : 34 850 € (réserve incendie et lampadaire
- Déficit reporté : 27 517 €

Recettes

- 13 Subventions d'équipement : 19 661 €
- 10 Dépôts et cautions logements et TLE: 40 510 €
- FCTVA: 8 891 €
- Amortissements: 18 148 €
- Virement de la section de fonctionnement : 39 066 €
- Excédent reporté : 0 €

. TAXES DIRECTES LOCALES 2024 :

Monsieur le Maire demande si l'on augmente ou pas les taux de 2 % pour les Taxes Directes Locales vu la la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt de la Rue du Val en Cendres, la perte des recettes du CET et la hausse des charges (électricité, combustibles, assurances ...).

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 53.32 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB): 57.01 %
- Taxe habitation (TH): 15.32 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES 2024 :

Le Conseil Municipal délibérant sur le projet du Budget Primitif 2024 décide d'allouer en 2024 les subventions suivantes aux Sociétés ci-après :

Club du 3éme âge de Mons Boubert : 237 € Ass Sport Scol USEP de Mons Boubert : 237 €

Entraide familiale: 50 €

. ADHESION SOMEA:

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Somea sollicitant le Renouvellement de la Commune au sein de leur association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune au prix de 30 €.

<u>. PARTICIPATION POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES</u> 2024 :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du mail du SIPPH l'informant que pour couvrir les dépenses du Syndicat Intercommunal, le Comité Syndical a fixé à 2.35 € par habitant la participation communale 2024, compte tenu des autres ressources dont il dispose.

L'assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L5212-19, L 5212-20 et L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales invite M le Maire à mandater directement au Syndicat la somme qui lui est due, soit 581 habitants x 2.35 \in = 1 365.35 \in (mille trois cent vingt Euros et vingt cts) et en inscrit le montant à l'article 65568 (participations à charges intercommunales) du budget primitif pour l'exercice 2024).

Le Conseil Municipal refuse que cette contribution soit prélevée directement sur le produit des impôts, la Somme sera mandatée à réception du titre émis par le SIPPH

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du Travail;

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le Code de déontologie médicale ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles.
- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024;
- INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES:

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Il faut donc prévoir le bureau de permanence.

- . Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDIS donnant un avis favorable sur le devis pour l'installation réserve incendie au 16 Rue du Château.
- . Monsieur le Maire avise l'assemblée que Bouygues a repris les lignes Adsl d'Orange mais pas la fibre.
- . Monsieur le Maire informe le Conseil que M Leroy a cédé son manège et ses structures gonflables. Son repreneur doit reprendre les contrats signés et nous contacter.
- . M Grisel a relancé l'entreprise de couverture pour le toit de la salle de répétition. L'intervention est prévue en mai.
- . M Barbier signale 2 trous de voirie importants Rue du Val en Cendres. Monsieur le Maire rappelle que le Département doit intervenir en Juin. En attendant, il sera vu avec le personnel communal pour les reboucher.
- . Il en sera de même pour les trous de voirie au niveau du moulin signalés par M Grisel.

M Barbier demande le remplacement des grilles d'égoût de la Rue du Val en Cendres par de grilles plates pour diminuer le bruit. Monsieur le Maire répond que malheureusement la commune n'en a pas les moyens financiers. M Wattebled propose de mettre en place des tampons au niveau des bouches d'égoût.

- . M Barbier signale 2 tombes affaissées au cimetière. Monsieur le Maire l'a constaté.
- . Mme François propose un détecteur solaire pour éclairer au niveau de la répétition et de la Mairie tant pour les clients du bistrot que de la salle polyvalente.
- . Mme Louchart signale que l'impasse de la Rue du Bois se creuse au niveau des boites cidex.
- . M Testu propose la mise en place d'une réunion le 13 mai avec les signaleurs en Mairie en vue de la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque ». Monsieur le Maire l'autorise à faire cela.